



MAIRIE DE PEYMEINADE

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2026
19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°	OBJET	SENS DES VOTES
2026_059	Avis sur le maintien de Madame Anne-Laure TILLI DEGL'INNOCENTI HERNANDEZ dans ses fonctions d'adjointe au Maire	Approuvée à la majorité avec 22 voix : pour (non-maintien)
2026_060	Modification du nombre d'adjoints au Maire (suppression d'un poste d'adjoint)	Approuvée à la majorité avec 22 voix : pour
2026_061	Modification des indemnités de fonction du Maire, des sept adjoints et des quatorze conseillers municipaux	Approuvée à la majorité avec 22 voix : pour

Fait à Peymeinade, le 20 août 2026.

Le Maire,
Brigitte VIDAL

Voies et délais de recours

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, les délibérations mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la leur télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de leur publication sur le site internet de la Commune. Ce recours peut être exercé soit par voie postale (tribunal administratif – 18 Avenue des fleurs CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1) soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télécours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>.